



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SLAM 2014 « Je te respecte » (mon ami, mon arbre, ma ville, mon quartier, ma tribuë)

ARTICLE 1 : PRINCIPE GENERAL DU CONCOURS

Ce concours a pour but de donner aux jeunes élèves l'envie d'écrire et de dire, en découvrant la pratique d'une forme émergente d'expression artistique, le **SLAM**.

Initié en 2012 par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, et co-organisé par le SELCK (Service de l'Enseignement des Langues et de la Culture Kanak ce concours est ouvert à tous les élèves de l'enseignement secondaire de la Nouvelle-Calédonie.

Il se décline en deux temps :

- Une première sélection des candidats aura lieu en septembre 2014. Les lauréats seront distingués d'après les productions écrites qu'ils auront adressées au jury avant le 29 août.
- Les lauréats seront invités deux jours à Nouméa, où ils auront l'opportunité de participer à des ateliers animés par des slameurs professionnels.
- La finale aura lieu le jeudi 29 octobre au Conservatoire de Musique et de Danse à Nouméa à 14h00. Tous les candidats participant à la finale seront récompensés lors de la cérémonie de clôture le soir-même 17h30 à l'auditorium **du Conservatoire de Musique et de Danse de la Nouvelle-Calédonie.**

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque candidat pourra s'inscrire au concours uniquement s'il remplit les conditions suivantes :

- Etre scolarisé en collège ou en lycée
- Présenter une production individuelle sous le couvert d'un responsable éducatif
- S'engager à présenter un texte personnel et absolument inédit
- S'engager à participer à la finale, véhiculé par un parent ou un représentant légal

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION ET PRESENTATION ECRITE DES TEXTES

Le texte, envoyé par la voie hiérarchique et uniquement par courrier électronique, avant le 29 août, fera office d'inscription « Objet : SLAMSCO 14 »

Daac@ac-noumea.nc pour les textes en langue française

selck@ac-noumea.nc pour les textes en langue Kanak

Tous les textes seront obligatoirement dactylographiés (Times New Roman/caractères 12) sans aucun signe distinctif (nom, signature ou autre).

Le candidat doit présenter un ou deux textes, obligatoirement sur le thème « Je te respecte » illustrant le projet « Un arbre, un jour, une vie » ou dans une acception plus large et selon un point de vue sociétal.

Les textes seront écrits en langue française ou en langue kanak accompagnés de leur traduction.

Dans le cas du Slam, les textes sont destinés à être déclamés. Chaque texte doit correspondre à une déclamation de 2 minutes au minimum et de 3 minutes au maximum.



ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE LA PRÉSÉLECTION

Un jury composé de professionnels artistiques et de l'ensemble des partenaires associés au concours, présélectionnera par catégorie « collège », « lycée », les candidats qui pourront participer à la finale prévue le **mercredi 29 octobre 2014 à Nouméa.**

Les membres du jury seront guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs

- respect du thème imposé
- originalité et émotions dégagées par le texte
- qualité de l'écriture
- qualité de l'interprétation du candidat lors de la finale.

Les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION FINALE

La finale du concours avec le passage sur scène des candidats se déroulera à Nouméa, le mercredi 29 octobre à 14h00 et sera suivie de la remise des prix à 17h30.

Les règles de passage sur scène sont les suivantes :

Le temps de présentation sur scène n'excédera pas 3 minutes pour chaque texte (un texte par passage sur scène).

Les candidats déclameront sur scène, sans décoration lumineuse ni vestimentaire, des textes personnels, le texte original présenté lors de la présélection. Un accompagnement rythmique est autorisé.

Les critères de sélection des textes seront par ailleurs identiques à ceux retenus lors de la pré-sélection (article 5).

La remise des prix aura lieu immédiatement à l'issue de la sélection. Tous les candidats des deux catégories « collège », et « lycée » participant à la finale seront récompensés.

ARTICLE 6 : CONDITIONS RESTRICTIVES

Les candidats autorisent le vice-rectorat et ses partenaires à utiliser librement les textes, les enregistrements et les photographies et images prises à l'occasion de ce concours, destinés à la promotion de cette manifestation ainsi qu'à sa valorisation sur son site Internet.

Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.

Le vice-rectorat se réserve le droit d'annuler cette manifestation ou une partie de cette manifestation pour toute raison indépendante de sa volonté.

La participation à ce concours implique la parfaite connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

